



14 rue Charles de Gaulle - 49430 LES RAIRES
Tel : 02 41 76 32 14 - Fax : 02 41 76 34 29
E mail : commune-les-rairies@wanadoo.fr
Site : www.lesrairies-49.fr

CONSEIL MUNICIPAL Du 16 Décembre 2019 à 20 h

Le lundi seize décembre deux mille dix-neuf à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame CHARRIER Joëlle, Maire.

Convocation : 10/12/2019

Affichage convocation : 11/12/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Nombre de Présents – 9 : CHARRIER Joëlle, Maire ; TOURAULT Jean-Yves, 1er adjoint ; LANCELOT Patrick, 2ème adjoint ; BELLEUVRE Jean-Claude, 3ème adjoint, BOUVET Sylvie, CAILLEAU Virginie, FICHE Stéphanie, GEOFFRAY Stéphanie, LUCIEN Delphine.

Nombre d'absents – 2 : MIERMONT Eric, VILATTE Sandrine.

Nombre excusés – 1 : GODET Philippe donne pouvoir à BELLEUVRE Jean-Claude

Secrétaire de séance : BELLEUVRE Jean-Claude

Ordre du Jour :

- I. Carrière Maupas 1
 - II. Projet Restaurant scolaire 1
 - III. Demande d'aide au voyage scolaire CM1 et CM2 1
 - IV. Questionnaire pour la future communauté de communes 2
-

I. Carrière Maupas

Le conseil municipal,

Vu la délibération du 18 octobre 2016 concernant la révision du PLU communal,

Vu la délibération du 18 octobre 2016 de projet de carrière MAUPAS emportant mise en compatibilité du PLU,

Vu la délibération du 14 octobre 2019 acceptant le Transfert de procédure à la communauté de communes pour la révision du PLU « projet Carrière MAUPAS », selon les statuts de la communauté de commune Anjou Loire et Sarthe créée au 1er janvier 2017 et modifiés par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016,

Considérant l'enquête publique menée par Mme Dardun commissaire enquêteur pour ce dossier ;

Après en avoir délibéré,

→ *Donne un avis favorable au projet de carrière MAUPAS et la mise en compatibilité du PLU permettant le projet.*

II. Projet Restaurant scolaire

Mme Le Maire présente le premier projet de l'architecte concernant le futur restaurant scolaire.

→ Quelques remarques ont été apportées sur le plan :

- Décalage du bâtiment après le conteneur à verre
- Voir le local poubelle sur le côté
- Voir pour décaler la porte intérieure de la cuisine vers la porte d'entrée pour donner de l'espace au service et la changer en porte « western »

Avec la validation du conseil sur le planning et sur la globalité du projet, Mme Le Maire et ses adjoints se chargeront de la continuité du dossier auprès de l'architecte.

L'architecte nous confirme rentrer dans l'estimation proposée en phase faisabilité. Un approfondissement de cette estimation sera réalisé après l'envoi des remarques sur le projet.

III. Demande d'aide au voyage scolaire CM1 et CM2

L'école des Hirondelles nous fait part d'une demande d'aide pour le futur voyage scolaire en classe de découverte pour un séjour « Histoire et Nature » à la forêt de Brocéliande. Le coût du voyage est de 204 € par enfant pour trois jours et deux nuits. L'association des parents d'élèves va participer au financement à hauteur de 800 €. Les enfants de la classe ont fait une vente de

gâteaux et ont récolté 300 €. La commune est sollicitée pour un montant de 1 500 €. L'assemblée accepte de participer pour les élèves des Rairies mais pas pour les élèves de Montigné les Rairies qui sont au nombre de 3.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte de verser au prochain budget le montant de 1350 € pour l'aide au voyage scolaire 2020.

Une demande devra être faite par l'école à la Mairie de Montigné pour le complément.

IV. Questionnaire pour la future communauté de communes

Les conseillers municipaux ainsi que les services ont répondu au questionnaire que la communauté de communes à réaliser pour faire le bilan avant le prochain mandat.

V. Questions diverses

1. Questionnaire PLUI

Les élus ont répondu à un questionnaire concernant l'importance des points qui constitueraient le futur PLUI.

M. Belleuvre le transmettra à la commission intercommunale.

2. Planning

Le prochain conseil est prévu le : 27 janvier 2020

Les vœux du Maire seront le 17 janvier 2020 A 19h.

Sans autre question, la séance est levée à 22h30.